

Préambule

Ainsi, 3 Pays devraient se constituer dans ce beau Département de la Lozère... du moins, c'est ce que propose notre Cabinet ALTIVIS.

Trois Pays dont la population moyenne ne dépasserait pas les 25.000 habitants alors que la taille commune des autres Pays déjà constitués en Région Languedoc Roussillon dépasse les 70.000 personnes.

Aussi, pour permettre à ces Pays de défendre avec efficacité les dossiers déterminants pour leur avenir, ALTIVIS propose la constitution originale, entre les trois structures porteuses des Pays, d'une organisation souple et permanente de type fédéral qui permettrait à tous les responsables de la Lozère de se rencontrer régulièrement pour se saisir ensemble des problèmes essentiels qui intéressent l'intégralité du territoire départemental sur le plus long terme

Une telle solution, respectant le principe de subsidiarité et ne créant pas un « super Pays » en quelque sorte qui serait mal perçu ou redondant avec le Département, n'a jamais été imaginée à notre connaissance entre des « Pays LOADDT » (Loi Voynet).

Elle peut s'inspirer néanmoins du Programme d'Action Prioritaire n°23 intitulé « valorisation des zones rurales » dans le VIIe plan (L.21/07/1976) et créant les Pays d'Accueil Touristique (PAT) : Les 120 PAT sont en effet organisés, au niveau régional, en fédérations sous statut associatif, regroupées dans une Fédération Nationale des Pays touristiques.

Elle peut s'appuyer sur les 4 ou 5 expériences réussies de fédération d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : citons l'exemple du Pays de Vitré-Porte de Bretagne qui fonctionne comme une fédération de 3 EPCI à fiscalité propre représentant 92.000 habitants sur 64 communes et 7 cantons.

L'intensité d'intégration, ou pour mieux dire, de structuration, serait plus ou moins accentuée. Le plus souvent les fédérations s'organisent sous la forme associative, légère et adaptable mais risquée en cas de flux financiers publics. Mais la création d'un nouveau type de Groupement d'Intérêt Public (GIP) par la loi sur le développement des territoires ruraux du 3 juillet 2005 (Loi Gaymard), dénommé GIP d'Aménagement du Territoire et de Développement Economique (GIPAT), présenté lors des travaux parlementaires pour succéder au GIP Développement Local en tant qu'« ... *Outil simple et souple au service de politiques concertées d'aménagement du territoire et de développement durable* », peut représenter une formule tout à fait pertinente pour institutionnaliser une fédération des Pays lozériens et ouvrir, au-delà de l'esprit « conférence », un espace de mutualisation en cohérence avec sa dimension prospective et qui ne concurrencerait pas les outils existant au niveau opérationnel (expertise, observatoire, portail informatif etc...) .

Les Pays, pour chacun d'entre eux, auraient une mission pratique pour imaginer, coordonner et trouver les financements des opérations à réaliser dans les 10 années à venir. Les Pays, par nature, auraient ainsi pour vocation de contracter avec la Région et d'autres financeurs.

Par contre, les réflexions de la Fédération des Pays porteraient exclusivement sur le long terme (au-delà de 10 ans) ou sur les axes transversaux d'importance départementale (tels que la programmation, la réalisation et le financement de la mise à 2 fois 2 voies de la RN 88) qui lui seraient spécifiquement confiées par les Pays.



Pour l'ensemble des réflexions prospectives au-delà des dix ans qui seront au cœur des travaux de la conférence des Pays de Lozère et dans le cadre de la mission qui a été confiée au Cabinet ALTIVIS par le Conseil Général, vous trouverez ci-après nos propositions d'axes stratégiques essentiels pour l'Avenir de la Lozère.

**PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES DONT DEVRAIT SE
SAISIR
LA CONFERENCE DES PAYS DE LOZERE
Mais aussi
TOUTE LA POPULATION DE LA LOZERE**

Même si la population augmente, cette augmentation n'est pas « porteuse d'avenir » car les naissances en Lozère stagnent.

La population va donc vieillir et si rien n'était entrepris, la Lozère compterait dans 25 ans plus de 90 personnes âgées pour 100 personnes actives alors qu'actuellement ce ratio est de 60 pour 100. Si cela arrivait vraiment et que la Lozère ne dispose pas des ressources nouvelles ne s'appuyant plus sur la faible population de ce département, alors ce formidable territoire serait mis dans l'obligation d'exporter ses « anciens » vers d'autres lieux, n'ayant plus les moyens de les prendre en charge, ce qui serait intolérable...

De plus, malgré le nombre de naissances faible, (plus de 50 % des familles lozériennes n'ont aucun enfant alors qu'il y a quelques générations seulement, la Lozère était réputée pour ses familles nombreuses), près de 70 % des Jeunes qui ont suivi des études au-delà du baccalauréat quittent la Lozère pour aller exercer ailleurs une activité professionnelle, en harmonie avec leur niveau de formation, et ce malgré l'attachement qu'ils manifestent très souvent pour leur terre natale.

Ceci nous amène à un constat dramatique pour la Lozère. En proportion, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation supérieure (au-delà de Baccalauréat + 2 ans) est presque deux fois moindre en Lozère que dans le reste de la France.

Cette situation ne peut pas longuement perdurer car les « nouveaux métiers » qui exigeront de ceux qui les exerceront d'avoir la capacité d'« ajouter du savoir à un signal » ne pourront être mis en œuvre que par ceux qui auront eu la chance d'avoir pu bénéficier d'une formation compatible.

Nous ne sommes plus à une époque, et certains le regrettent, cela est compréhensible, où la bonne volonté, l'endurance, l'habileté manuelle pouvaient suffire pour exercer le même métier pendant toute sa vie. De plus en plus, et cela est inexorable, l'être humain va devoir échanger avec des machines et son savoir, son imagination, sa capacité de comprendre des concepts abstraits deviendront dominants face à la force physique.

Et pourtant la situation en Lozère, à l'aube de ce 21^e siècle, n'est pas désespérée, loin de là.

En effet, si ce Département hors du commun, par ses paysages, sa nature, sa qualité de vie, savait retenir ses jeunes formés et savait en attirer d'autres grâce à l'environnement favorable qu'il



propose, il se trouverait dans une situation extrêmement plus propice que beaucoup d'autres régions pour y accueillir les activités du futur s'appuyant sur le « signal ».

Le département de la Lozère, comme plusieurs autres départements du Massif Central, a beaucoup souffert de ce grand mouvement d'industrialisation qui a totalement transformé la France depuis la fin du 18^e siècle.

En effet, par définition, les fabriques, les usines, les unités de production ont eu et ont toujours besoin de matières premières ou de produits pondéreux pour exercer leurs activités. Or, en raison de l'absence totale de voies de communication modernes, et ce jusqu'à une époque récente avec l'autoroute A 75, la Lozère a souffert d'un réel isolement géographique.

Elle n'a pu pleinement tirer profit de la dynamique nationale des « trente glorieuses ». A ce jour, très peu d'entreprises de Lozère peuvent être classées dans le secteur secondaire. Et il serait mensonger de laisser croire, avec les vagues de délocalisation industrielle qui frappent actuellement l'Europe et les Etats-Unis que, malgré la réalisation des axes de communication puissants que représentent (ou représenteront) l'autoroute A 75 et la future RN 88, le retard pourrait être rattrapé. De par sa situation privilégiée (tout arrive !) au croisement des itinéraires Paris-Languedoc et Lyon-Toulouse, la Lozère peut tout à fait revendiquer des installations significatives dans le domaine de la logistique mais soyons bien conscients que les unités de production, fort gourmandes autrefois en main d'œuvre, se sont déjà envolées vers d'autres cieux ou risquent prochainement de le faire.

Mais dans quelques décennies, les historiens noteront peut-être que cette « abstinence industrielle » aura été une véritable chance pour la Lozère.

En effet, hormis certains secteurs où la vigilance urbanistique et architecturale a été durement mise à l'épreuve, la Lozère se livre à la génération actuelle avec la même virginité qui était déjà la sienne au 19^e siècle.. Elle ne porte pas, gravée en creux dans sa géographie ou son tissu social, la marque industrielle qui fatalement a bien trop souvent sacrifié le vouloir vivre collectif et l'harmonie des paysages sur l'autel de la nécessité économique.

La première des responsabilités qui incombent aux hommes et aux femmes qui ont aujourd'hui et qui auront demain en charge l'avenir de la Lozère est de préserver cette authenticité et le caractère naturel de ce beau territoire.

Et la chance de la Lozère, si celle-ci sait s'en saisir, réside dans cette aspiration irrépressible de la nouvelle société de l'information qui, actuellement, prend forme et qui rapidement, maintenant, va remplacer la société industrielle, à rechercher de manière préférentielle une « niche écologique » avec des lieux calmes, sécurisés, ensoleillés, pour s'épanouir.

Demain, certes les déplacements physiques entre les êtres humains garderont toute leur importance, et en cela, comme je l'ai dit ci-dessus, dans 20 ans quand la mise à 2 fois 2 voies de la RN 88 sera terminée, la Lozère se retrouvera dans une situation privilégiée, mais ce qui prédominera dans l'avenir, c'est la capacité qu'aura chaque être humain, quel que soit l'endroit où il se trouvera, à être puissamment connecté à tous les autres êtres humains de notre planète par des réseaux optiques et radios particulièrement puissants.

Il est urgent que tous les Lozériens prennent conscience que l'accès au « très haut débit » sera aussi nécessaire dans moins de 20 ans à tout habitant de ce département profondément rural que le sont aujourd'hui l'électricité, l'eau au robinet ou le téléphone.



Demain, chaque personne exerçant un métier qui utilise l'information comme matière première, devra être aussi efficace, quel que soit son lieu de résidence, que ce soit au cœur de Paris ou dans la nature sauvage de la Lozère.

La montée en puissance très rapide de mondes virtuels de plus en plus réalistes va rendre de moins en moins nécessaire le « présentiel » dans le travail. Déjà, de nombreuses compagnies multinationales organisent leurs réunions de direction ou opérationnelles avec des transmissions vidéos qui remplacent les réunions physiques d'hier et évitent des centaines d'heures d'avion aux participants venant souvent des 5 continents.

Avec détermination, la Lozère doit s'emparer de la montée en puissance de ces mondes virtuels pour penser un nouvel avenir.

Ainsi, bien au-delà de la démarche pertinente proposée par l'IDATE pour couvrir dès maintenant l'essentiel du territoire de haut débit avec le WiMax, la Lozère doit sans retard envisager la construction d'un réseau optique qui desservira tous les lieux habitables du département. Si, à la fin du 19^e siècle, un responsable avait affirmé qu'il fallait desservir chaque maison de France avec des fils en acier pour y amener l'électricité ou des tuyaux pour y amener l'eau, il aurait été traité d'utopiste. Et pourtant, dès le 20^e siècle, tous ces travaux ont été réalisés. Il en sera de même avec la fibre optique dans ces 20 prochaines années et ce, d'autant plus facilement, que celle-ci est beaucoup moins chère et plus facile à installer que des câbles électriques ou des tuyaux d'eau !

Cette démarche volontariste de couverture intégrale de tout le territoire lozérien sera déterminante pour le destin du département.

Mais pour atteindre l'objectif hors du commun que doit se fixer la Lozère, elle doit dès maintenant imaginer les usages essentiels qu'elle valoriserait avec le déploiement de cette fine toile numérique desservant tous les foyers lozériens.

Tous les développements des mondes virtuels qui accaparaient l'ensemble des sens de l'être humain (vision, audition, toucher, odorat et goût) doivent être privilégiés. Cette virtualisation très réaliste qui sera devenue très opérationnelle dans 25 ans (son développement est déjà très avancé dans plusieurs grands laboratoires mondiaux) donnera à l'être humain une réelle sensation d'ubiquité : ce qui signifie qu'en restant physiquement au calme dans un coin tranquille de Lozère, il pourra avoir une réelle impression (car son cerveau aura la certitude de se trouver ailleurs) de se promener dans une rue de Paris ou de New York, d'être dans un bureau à Tokyo ou de participer à une conférence à Bangalore.

Cette montée en puissance des mondes virtuels qui est à notre avis indispensable pour imaginer un nouvel avenir à la Lozère doit être comprise dans sa globalité et non pas pour le seul exercice des « nouveaux métiers ».

Ainsi, trois des handicaps majeurs qui, actuellement, frappent la Lozère :

- l'impossibilité pour les jeunes (hormis quelques rares exceptions) voulant rester en Lozère de pouvoir poursuivre de longues études,
- l'éloignement des grandes et urbaines zones de chalandise (le shopping !)
- et la rareté des hautes compétences médicales en cas d'urgence,

pourraient disparaître avec la génération de ces mondes virtuels.



Ainsi, sur l'ensemble de notre planète, l'accès à l'enseignement supérieur devrait être profondément modifié, dans ces prochaines décennies, grâce aux nouvelles technologies s'appuyant sur le très haut débit. Tous les principaux spécialistes mondiaux évaluent que dans une vingtaine d'années les étudiants passeront (comme les autres acteurs du virtuel !) quelque 80 % de leur temps de travail dans leurs propres mondes virtuels sur leurs lieux de résidence (même si ceux-ci sont à plusieurs centaines de kilomètres de leurs universités) et seulement 20 % de leur temps (soit 1 jour par semaine ou 1 semaine tous les mois et demi) sur les lieux physiques d'enseignement pour les contrôles et les TP.

Quand les choses se dessineront ainsi dans 25 ans en Lozère, quelle raison impérieuse pousserait-elle un jeune à quitter un département comme la Lozère où il est si bien, pour louer dans des villes polluées, bruyantes, encombrées et pour tout dire souvent stressantes, une chambre qui coûte de plus en plus cher.

Il en sera de même dans le secteur du commerce qui sera profondément bouleversé par la montée en puissance des mondes virtuels dans les deux décennies qui viennent. Ainsi, pour faire du « shopping », la femme de Lozère n'aura plus besoin de faire deux ou trois heures de route pour voir, dans toute son ampleur, la dernière mode ou prendre connaissances des nouvelles tendances en parcourant les rues piétonnes. Il lui suffira alors, avec ses amies, de s'immerger, chez elle, dans son monde virtuel personnel et de pouvoir, avec les mêmes sensations et les mêmes habitudes (telles que celles d'essayer une robe, de l'adapter instantanément à ses mesures et de se regarder dans un miroir), aller de magasin en magasin, tout en échangeant avec les amies avec lesquelles elle sera partie faire ce « shopping ».

Cette montée en puissance des mondes virtuels enlèvera, cela est indubitable, un handicap majeur que représente encore aujourd'hui, pour de nombreuses femmes, le monde rural quand elles le comparent au centre des villes qu'elles ont l'habitude de fréquenter.

Enfin, grâce à ces mondes virtuels hyper réalistes, mais en y faisant intervenir cette fois trois acteurs majeurs que sont le malade (ou le blessé), le médecin local de Lozère et le spécialiste à Montpellier, Lyon ou Paris, la distance géographique ne sera plus un handicap pour la sécurité essentielle sinon vitale que peuvent être l'urgence, le diagnostic hautement spécialisé et le traitement de pointe dans le domaine de la Santé.

Toutes ces descriptions du futur peuvent sembler irréalistes à beaucoup de lecteurs de ces quelques lignes. Qu'ils soient rassurés : nous n'avons fait que reprendre le cahier des charges de nombreux travaux de recherche et développement qui sont actuellement menés dans les principaux laboratoires mondiaux, là où se dessine actuellement le monde de demain.

Nous aurions pu ajouter bien d'autres scénarii, tout aussi importants, à ces trois descriptions de la vie quotidienne qui sera profondément bouleversée par la montée en puissance de ces mondes virtuels qui concerneront, en fait tous les secteurs de l'activité humaine. Mais cela aurait été trop long. Toutefois, pour l'aménagement du territoire de la Lozère, il est important de souligner combien les accès et la participation à la vie culturelle seront bouleversés par ces nouvelles technologies.

Ainsi, par exemple, un habitant de Mende comme de Saint-Germain-de-Calberte pourra, à partir de son centre personnel de virtualisation à domicile, assister à un spectacle qui se tiendra à des centaines ou même des milliers de kilomètres de là, avec le même réalisme visuel, auditif, sensoriel que s'il se trouvait dans la salle.



Il en sera de même dans le domaine du Tourisme ;

Dans quelques courtes années, plus personne n'entreprendra un voyage touristique sans avoir préalablement visité, de façon virtuelle, sur ses écrans de nouvelle génération, les lieux sur lesquels il a l'intention de se déplacer.

De manière plus prosaïque, chaque hotelier, chaque responsable de centre d'hébergement ou de chambres d'hôtes doit dès maintenant prendre conscience que plus personne, dans moins de 10 ans, ne se déplacera sans avoir visité, virtuellement, les établissements où il compte résider pendant son séjour.

Tout cela va induire des transformations fondamentales mais en raison de la beauté des paysages de Lozère, là aussi les chances apportées par l'avenir seront nombreuses pour ce territoire.

Ce que la Lozère doit intégrer dans sa réflexion pour préparer l'Avenir n'est pas de savoir si ces scénarii se réaliseront, car de toute manière ces évolutions sont inéluctables, mais bien d'identifier quelle voie elle devra suivre pour être parmi les premières à les mettre en application.

L'aménagement d'un territoire rural qui, comme la Lozère, souffre d'une terrible hémorragie, puisque de moins en moins de jeunes y naissent et y restent, exige à la fois des mesures d'urgence pour arrêter cette hémorragie qui pourrait être fatale, et s'appuyer sur le long terme, 25 ans, qui est la profondeur de champ naturelle pour éclairer l'avenir des enfants dont l'« ordre de procréation » sera lancé dans ces temps prochains.

Nous n'avons pas encore pris conscience des conséquences que peut avoir sur nos sociétés modernes, depuis une trentaine d'années, le contrôle des naissances et la pilule contraceptive.

Un couple et surtout la femme choisissent maintenant quand et combien d'enfants ils veulent avoir.

De constater qu'après une telle prise de contrôle, une majorité des femmes de Lozère aient décidé de ne pas avoir d'enfant doit nous interpeller et nous obliger à y réfléchir sérieusement.

La décision d'avoir un enfant, au-delà de l'acte d'amour fondateur, repose souvent sur des éléments conjoncturels mais aussi sur d'autres qui sont d'ordre structurel.

Dans les éléments conjoncturels, il faut placer dans l'ordre :

- les revenus et les conséquences que pourrait avoir cette naissance sur le niveau de vie du ménage,
- la capacité pour la future maman de conserver son travail,
- la facilité avec laquelle le jeune enfant pourra être pris en charge par une assistante maternelle ou par une structure (crèche, garderie, etc...) si les 2 membres du couple ont une activité professionnelle (biactivité),
- l'adaptation du logement à la taille de la famille,
- etc...

Mais dans les éléments structurels, qui souvent ne sont pas aussi spécifiquement et clairement analysés par les futurs parents, une question récurrente domine : mon (notre enfant) sera-t-il plus heureux que moi (nous) ? Or, dans le contexte singulier de la Lozère où il est constaté depuis longtemps que 7 enfants sur 10 quittent non seulement le nid familial mais aussi le département



avant qu'ils aient 20 ans, la réponse à cette question doit être stressante et même bloquante, ce qui expliquerait que le taux de fécondité de la femme de Lozère soit parmi les plus bas de France.

Même si cela relève encore de la prospective ou du rêve, il est terriblement urgent que les personnes qui ont en charge actuellement l'avenir de la Lozère sachent sans retard faire passer l'idée que tout sera entrepris pour que les enfants qui, dans ces prochaines années, naîtront dans ce département hors du commun, pourront y rester pour y exercer les métiers du futur et que là, ils seront plus heureux que partout ailleurs.

L'urgence est grande car ce sont les enfants qui naîtront dans ces prochaines années qui feront la Lozère de la génération suivante !

Mais pour réussir son avenir, le département de la Lozère a une autre ardente obligation.

Il doit tout mettre en œuvre pour savoir, dans des conditions matérielles et financières supportables sinon préférentielles, retenir les jeunes qui aspirent à « rester au Pays » et aussi accueillir ceux qui, venant de l'extérieur, voudront s'y installer.

En effet, le manque de politique foncière, volontariste et coordonnée, sur l'ensemble de la Lozère, fait que les terrains à construire dans ce département, qui représente la plus faible densité démographique de France, sont très rares sinon inexistants. Cela a pour conséquence que les quelques terrains, mais aussi les rares appartements et maisons disponibles en Lozère, ne sont accessibles, du moins dans les zones les mieux desservies, qu'à des prix peu justifiables. Est-il ainsi compréhensible qu'à Mende, par exemple, le coût d'accès à la propriété immobilière soit aussi élevé qu'à Béziers ?

Si des mesures fortes et volontaristes ne sont pas prises de toute urgence dans ce domaine de la maîtrise publique du foncier, il serait alors à craindre qu'un avenir très sombre ne s'annonce pour ce territoire pourtant si prometteur.

Certains, bien intentionnés, nous rétorqueront que cette affirmation est erronée. Nous leur demanderons alors d'analyser parmi toutes les maisons, tous les appartements, tous les terrains viabilisés privés qui se sont vendus en Lozère dans ces dernières années, combien ont pu être acquis par des jeunes couples en capacité d'avoir des enfants ?

C'est là que se trouve l'avenir. Certes, il peut sembler réconfortant à beaucoup de constater combien le marché de l'immobilier est actif en Lozère. Mais il faut bien que chacun prenne conscience que ce n'est pas parce qu'un hollandais ou un anglais aura pris la décision d'acquérir un mas dans les Cévennes pour en faire une résidence secondaire, à un prix voisin de 5 millions de francs (762.000 Euros) que le destin de la Lozère sera changé en bien.

Si aucune mesure volontariste de maîtrise foncière par les collectivités publiques n'était prise, et avec la mise en place d'équipements routiers puissants (A 75 et RN 88), il serait à craindre que la spéculation gangrène le marché immobilier et que, dans quelques années, les jeunes natifs du pays ou ceux qui voudraient s'y installer pour y exercer leur métier n'aient pas les moyens suffisants pour acquérir en Lozère un terrain viabilisé et y faire construire une maison.

Par ailleurs, pour embrayer avec détermination sur son avenir, la Lozère devrait initier rapidement une démarche innovante pour attirer l'attention de tous les jeunes créateurs d'entreprise dans le domaine du Signal, sur l'accueil privilégié qui leur sera réservé sur ce territoire.

Il y a une vingtaine d'années, nous avons imaginé et créé dans le Rhône, dans une zone de montagne pourtant enclavée, la première pépinière française de projets d'entreprises innovantes en milieu rural.

Le temps nous semble maintenant venu d'étendre, avec la montée en puissance des nouveaux métiers, ce type de démarche à l'ensemble d'un département rural, comme la Lozère. Ainsi, la Lozère pourrait devenir sur l'ensemble de son territoire une pépinière de projets d'entreprises dans le domaine du signal. Dès que le haut débit, grâce au WiMax, sera disponible sur l'ensemble du département, dans ces prochains mois, le Conseil Général et les Communautés de Communes devraient ouvrir un appel à candidatures permanent pour que tous les jeunes, qui auraient les qualifications et un projet crédible de création d'une micro entreprise dans le domaine du signal, puissent déposer leur dossier auprès d'un service du Département (qui aurait passé un accord avec les Communautés de Communes intéressées).

Ce dossier serait examiné par une commission d'agrément composée d'élus et de personnalités qualifiées qui se réunirait chaque mois pour statuer sur ces candidatures. Tout bénéficiaire (obligatoirement âgé de moins de 35 ans) d'un dossier accepté se verrait attribuer un petit logement de 2 pièces s'il est seul, de 3 pièces s'il est en couple. Ce logement serait connecté au réseau Internet haut débit. Tout candidat retenu par la commission ad hoc et la collectivité financièrement engagée, se verrait alors mettre gratuitement à disposition pour une durée maximale de deux ans ce logement et la connexion au réseau Internet. En échange, le seul engagement que devra prendre dès le départ ce créateur d'une micro entreprise, serait de rester en Lozère quand, grâce à l'aide de la collectivité, il aurait pris son envol. Pour juger régulièrement du sérieux de sa démarche, chaque bénéficiaire de cette pépinière départementale serait tenu, chaque mois, de remplir une feuille de « reporting » préparée par la collectivité concernée et de la renvoyer, avec ponctualité, au service qui suit son dossier.

Une telle démarche simple à mettre en œuvre, peu onéreuse si le choix des appartements se fait sur des locations à des prix raisonnables, pourrait très rapidement acquérir une réelle notoriété en permettant à de jeunes couples, voulant créer des micro-entreprises dans le domaine du signal, de venir s'installer en Lozère et d'y donner naissance, non seulement à de nouvelles activités économiques porteuses d'avenir mais aussi à des enfants qui, en quelques années, pourraient permettre le maintien sinon la réouverture de classes.

Tout cela est séduisant diront de nombreux lecteurs de ce document mais comment cela peut-il être crédible quand on connaît le faible montant et la marge de manœuvre quasi inexistante des finances publiques de l'ensemble des collectivités qui, toutes réunies, ne représentent que quelque 74.000 personnes.

Le problème serait beaucoup plus préoccupant si, comme nous le posons comme postulat, à 25 ans, échéance naturelle de cette réflexion prospective, les fortes dotations de fonctionnement annuellement attribuées par l'Etat à la Lozère diminuaient sensiblement.

Par ailleurs, les dotations d'investissement exceptionnellement attribuées au Département de la Lozère, dans ces dernières décennies par l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon et l'Europe, grâce à l'action particulièrement efficace des élus lozériens, pourraient diminuer et il ne serait pas raisonnable de penser qu'elles pourront retrouver les hauts niveaux connus dans le passé.

Aussi, il est particulièrement important pour la collectivité lozérienne qui ne représente déjà que 3% de la population de la région Languedoc Roussillon et qui ne devrait en représenter guère plus de 2 % en 2025, d'imaginer dès maintenant un nouveau système de recettes qui ne soit plus



lié au nombre d'habitants, trop peu élevé, de ce département. Les quatre « vieilles » taxes locales (Taxe d'habitation, Taxe professionnelle, Foncier bâti et non bâti) ne sont pas compatibles avec la faiblesse de la capacité contributive des entreprises et des habitants de Lozère (Les bases fiscales sont trop étroites). D'autant plus que les équipements liés au territoire (routes, réseaux, assainissement, transports scolaires, etc...) sont aussi, sinon plus importants en Lozère que dans un Département dont la population peut dépasser le million d'habitants sur des territoires parfois plus petits que celui de la Lozère.

Aussi, après une longue réflexion et de nombreuses simulations, ALTIVIS propose au département de la Lozère, pour préparer son avenir à 25 ans, de réfléchir dès maintenant à la mise en place d'un système complémentaire de recettes, durable et fiable, qui ne s'appuierait plus sur les entreprises ou les habitants de Lozère comme actuellement, mais sur les ressources naturelles de Lozère qui sont nombreuses et assurées.

Dans 25 ans, tout laisse à penser que deux problèmes majeurs préoccuperaient l'Humanité.

- Le problème du pétrole qui se posera avec davantage d'acuité qu'aujourd'hui avec la montée en puissance des Pays en développement, et plus particulièrement avec deux nations plus que milliardaires : la Chine et l'Inde.

- Le second problème sera celui de l'eau. Dans un quart de siècle, l'accès aux ressources aquatiques pour une humanité qui aura vu sa population fortement augmenter, deviendra un problème majeur et même vital. Même la France, que beaucoup pensent à l'abri d'une telle problématique, deviendra de plus en plus dépendante de son approvisionnement en eau, surtout si les prévisions météorologiques de réchauffement planétaire lié aux gaz à effet de serre et au CO2 venaient à se confirmer.

Aussi, les énergies dites renouvelables issues de la biomasse comme le bois énergie ou générées par des éléments physiques naturels comme le vent, le soleil, la géothermie ou la force hydraulique, vont devenir de plus en plus précieuses.

Par ailleurs, la France qui est un des pays au monde qui, actuellement, rejette à la mer sans l'avoir utilisée à un titre ou un autre, la plus grande partie de l'eau qu'elle reçoit du ciel, va devoir mettre en place un gigantesque plan de retenues naturelles d'eau pour retenir en hiver une eau qui sera devenue particulièrement précieuse en été.

Or, dans ces deux domaines, majeurs pour l'avenir, les énergies renouvelables et l'eau, la Lozère possède de nombreux atouts grâce à sa situation géographique et à son potentiel élevé.

Aussi, à notre avis, l'acte le plus fort que pourrait réaliser, immédiatement, le département de la Lozère, serait d'annoncer, en s'appuyant sur tous les relais médiatiques, nationaux et internationaux, que ce territoire hors du commun sera le premier de France à utiliser exclusivement des énergies issues de la biomasse (le bois) ou d'éléments naturels (vent, solaire, hydraulique, géothermie) en 2025.

Ce courageux pari d'« **Objectif Zéro Pétrole** » a été lancé il y a quelques semaines en Suède. En raison de l'étendue de son territoire située à une altitude moyenne de 1.000 mètres (la plus élevée de France), de sa faible densité démographique et de l'importance de sa couverture forestière (près de 50 %), la Lozère a plus d'arguments que la plupart des autres départements français pour afficher cette ambition.



Un tel défi, par ailleurs, serait tout à fait cohérent avec l'image d'avenir que devrait se donner la Lozère pour accueillir des populations nouvelles de jeunes qui viendraient y exercer leurs métiers s'appuyant sur le « signal ».

En effet, en entrant ainsi de façon volontaire dans la société du futur qui voudra et qui devra être de plus en plus respectueuse de la nature, la Lozère acquerrait auprès de tous les français (mais il faut faire vite car, inévitablement, d'autres territoires vont y penser) une image particulièrement positive de territoire d'avenir.

Comme vous pourrez le vérifier sur les documents en annexe, la Lozère a tout à fait la capacité naturelle de relever ce défi. Ainsi, il suffirait de prélever 360.000 m² par an sur le stock global de bois disponible, pour remplacer les 90 millions de litres de produits pétroliers (gas-oil et essence) qui, chaque année, sont consommés en Lozère.

Cette transformation du bois en éthanol qui se substituerait aux produits pétroliers, permettrait en outre d'éviter chaque année l'émission de 225.000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère au-dessus de la Lozère.

Par surcroît, la production d'électricité à partir du bois mais aussi du vent, du solaire et éventuellement de la géothermie, pourrait devenir une source importante de revenus pour la collectivité lozérienne.

En effet, l'originalité de la démarche que nous proposons repose sur une intégration maximale de ces nouvelles activités dans l'économie publique lozérienne. Les collectivités publiques de Lozère (que ce soit le Département, les Communes ou l'Intercommunalité) sont trop fragiles (tirant leurs ressources de bases fiscales trop réduites). Elles ne doivent pas laisser passer cette opportunité de l'émergence d'une nouvelle économie s'appuyant sur les ressources renouvelables et tirées d'une nature généreuse. Cette forte initiative permettrait de repenser l'ensemble de l'équilibre des finances publiques locales dans le Département.

A notre avis, un syndicat mixte, une SEM, ou toute autre structure originale qui pourrait être agréée dans le cadre du droit constitutionnel à l'expérimentation , et regroupant toutes les collectivités publiques et parapubliques recevant aujourd'hui une part des « 4 vieilles » collectées dans le département de la Lozère, devrait être constitué. Chaque collectivité détiendrait dans cet établissement un nombre de parts proportionnel au montant du produit des 4 impôts locaux qu'elle perçoit actuellement. La structure ainsi créée prendrait en charge, avec l'aide des banques (nous savons que la Caisse Nationale de Crédit Agricole réfléchit actuellement à des interventions lourdes dans le domaine des énergies renouvelables), les investissements mais s'impliquerait aussi le plus loin possible (en utilisant les outils pertinents) dans l'exploitation et même la distribution de ces productions nouvelles.

Donner une « utilité publique » à cette démarche est essentiel en Lozère. En effet, il en va de l'avenir de ce territoire. Seules les collectivités publiques ont la capacité, en s'appuyant sur les recettes supplémentaires apportées par ces productions nouvelles, de réaliser les investissements nécessaires : équipements publics, réseau en fibre optique, réseau d'eau, logement pour réussir l'avenir.

Par ailleurs, cette dimension d'intérêt général, à partir du moment où l'ensemble de la population du territoire aura été clairement informée et pourra participer à la démarche par l'intermédiaire de ses représentants, permettra de donner un tout autre éclairage à ces investissements. Nous sommes ainsi convaincus, par exemple, que le regard porté par chacun sur les éoliennes changera



profondément quand tous les Lozériens auront pris conscience que chaque tour de pale d'une éolienne enrichit l'ensemble de leur collectivité et non pas seulement quelques privilégiés. En retour, face à cette évolution nécessaire des mentalités qui devraient plus volontairement accepter l'implantation d'éoliennes, les responsables des collectivités publiques devront, sans tarder, faire savoir aux habitants de la Lozère toute l'attention qu'ils porteront au respect de la rare qualité des paysages. Ainsi, dès le départ, les élus devraient faire connaître leur nette opposition au « mitage » des paysages de Lozère par des éoliennes disséminées un peu partout sur l'ensemble du territoire. En revanche, un large débat public devrait rapidement s'ouvrir pour faire le choix des 40 ou 50 km² (sur les 5.179 que compte la Lozère) où seraient implantées les 4 ou 5 fermes éoliennes largement suffisantes pour couvrir les besoins.

Dans le domaine de l'eau, là aussi, les mentalités sont appelées à fortement évoluer dans les deux décennies qui viennent.

La France est un des pays au Monde qui sait le moins bien retenir l'eau qui lui tombe du ciel. Quelque 80 % de cette eau retournent à la mer sans aucune retenue et sans avoir été utilisés sous quelque forme que ce soit (eau potable, arrosage, ménage, énergie, industrie, etc...)

Bien plus encore, la Lozère ne retient que 1 % de l'eau qu'elle reçoit. Or, avec le changement climatique qui devrait faire que l'eau deviendra de plus en plus rare, donc précieuse dans les décennies à venir, de grosses quantités d'eau stockées l'hiver au moment des plus fortes pluies annuelles, à une altitude moyenne supérieure à 1.000 mètres, prendraient une valeur réelle et encore insoupçonnée quand l'été elle pourrait être livrée, par simple gravité, à des centaines de kilomètres de là (l'ensemble de la Région Languedoc pourrait se montrer très intéressée). Les revenus tirés alors de cette livraison d'eau à des moments où elle est la plus précieuse pourraient constituer des ressources très significatives pour la collectivité publique de Lozère.

Vous connaissez maintenant les axes stratégiques dont devrait se saisir la Fédération départementale des Pays de Lozère qui aura en charge la prospective et l'éclairage de l'Avenir à l'échelle de la génération.

Cette liste des axes stratégiques peut se résumer en quelques lignes :

- Démographie,
- Comment retenir les Jeunes en Lozère,
- Le réseau optique global et le très haut débit,
- Le logement et la maîtrise foncière,
- Les usages du très haut débit et plus particulièrement « les Mondes virtuels »,
- Transformer l'ensemble du Département de la Lozère en une gigantesque pépinière de projets d'entreprises dans le domaine du « signal » pour attirer de l'extérieur de jeunes couples qui voudraient venir s'installer sur ce beau territoire,
- Comment générer des ressources nouvelles pour la Lozère ?
- Objectif Zéro Pétrole en Lozère, en 2025.
 - o Le bois énergie



- L'éolien
- L'hydraulique
- Le solaire
- La géothermie
- L'eau

A notre avis, non seulement les élus et les responsables socio-professionnels de Lozère doivent se saisir de l'ensemble de ces problèmes mais, en raison de la proximité réelle entre tous les habitants (74.000) de ce territoire, toute la population de la Lozère devrait non seulement être informée mais même ouvrir un large débat sur la pertinence des propositions faites. En effet, il est rare dans la vie d'une collectivité que l'avis et la volonté de chacun soient aussi nécessaires pour relever un défi dont dépendra le destin de ses enfants.

Dans cet esprit, il nous apparaît essentiel que la jeunesse de Lozère, qui demain pilotera la mise en œuvre de ce grand dessein, fasse entendre sa voix et participe dès maintenant, dans un collège spécifique, à la conférence fédérale et représentative des Pays aux côtés des élus, des corps socio-professionnels et de personnes qualifiées, d'ici ou d'ailleurs qui auraient un avis à faire partager à la communauté lozérienne.